

Ville de Dijon

Généré le 19 avril 2024 à 06:54 depuis le site www.dijon.fr

La taxe de séjours due par les hébergeurs

Contribuant à conforter Dijon métropole comme un lieu de visite incontournable en Bourgogne et une destination prisée des touristes français et étrangers, la taxe de séjour, instituée depuis 1998 dans notre cité, constitue une ressource non négligeable destinée au financement de la promotion du tourisme et des infrastructures d'accueil des visiteurs de la commune.

De ce point de vue, en tant qu'**hébergeurs**, vous êtes véritablement, aux côtés de l'office du tourisme, les premiers acteurs d'une politique touristique dijonnaise qui entend faire rayonner à court terme les valeurs – culture et patrimoine, goût et oenotourisme - d'une grande capitale de l'art de vivre à l'échelle du Grand Est de notre pays.

Retrouvez [les règles de la taxe de séjour, le contact et accédez à votre espace hébergeur](#)

Partager

L'office du tourisme

Les équipes de l'office de tourisme vous aiguillent sur les incontournables de la destination Dijon Métropole. Pour en découvrir toute la richesse et la diversité, rendez-vous dans les trois points d'accueil : à Dijon, sur deux sites exceptionnels – le palais des ducs et des États de Bourgogne et le Puits de Moïse - et à Marsannay-la-Côte, village viticole sur la route des grands crus.

[en savoir plus](#)

Une destination d'envergure internationale

Une reconnaissance Unesco, labellisée "Ville et pays d'art et d'histoire", et récemment désignée "destination d'envergure européenne et internationale" par le guide touristique Michelin, la destination Dijon métropole a le vent en poupe ! Patrimoine, gastronomie, vins et culture : le territoire a les atouts pour séduire des touristes venus du monde entier.

[en savoir plus](#)

Dijon sur le web, c'est aussi...

-